RÉSOLUTION AMESEV

considérant

- le danger de déclarations d'intention telles celle de Monsieur Charles Favre, Chef du Département des Finances, qui évoque publiquement la suppression de la gratuité de l'école enfantine
- le droit des enfants de tous les milieux sociaux aux mêmes chances de réussite et la responsabilité de l'Etat en la matière
- l'injustice consistant à sacrifier la petite enfance au nom d'une politique d'austérité excessive
- le retard que prendrait notre canton, sachant que la majorité des petits Européens sont scolarisés gratuitement avant 4 ans
- l'importance de l'école enfantine dans la socialisation et la scolarisation des enfants, comme l'attestent toutes les recherches
- l'intérêt de l'école enfantine dans l'observation précoce des enfants, afin de prévenir certains dysfonctionnements sociaux ou familiaux avant qu'il ne soit trop tard (sachant qu'il faut souvent compter 3 ans jusqu'à ce que des mesures de prise en charge soient entreprises)
- le fait que la commune de Lausanne a ouvert ses classes enfantines il y a juste <u>100</u> ans afin, entre autres, de ne plus voir des gosses de 4 ou 5 ans traîner dans les rues!

l'AD/SPV réunie à Yvonand le 4 juin 1997 demande au Conseil d'Etat d'abandonner définitivement toute velléité de régression sociale consistant à faire payer l'école enfantine aux parents, et de le faire savoir publiquement.